



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Adoption du règlement 277-23-008 décrétant une dépense et un emprunt de 2 155 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de ponceaux et de la chaussée dans le 4^e rang, tronçons 73 à 80

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu :

QUE lors de la séance du conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu, tenue le 5 juillet 2023 sous la présidence de madame la mairesse Julie Lussier, les membres du conseil municipal ont adopté le règlement 277-23-008.

Le règlement 277-23-008 comme son nom l'indique décrète une dépense et un emprunt de 2 155 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de ponceaux et de la chaussée dans le 4^e rang, tronçons 73 à 80.

Par conséquent, ce règlement est présentement en vigueur et est disponible au bureau municipal à toutes les personnes qui désirent le consulter.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 6 juillet 2023.

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 6 juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 juillet 2023.

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière